



*A s s o c i a t i o n
f r a n ç a i s e
d ' a s t r o n o m i e*

Assemblée Générale Ordinaire 2020 - Le 19 juin 2021
FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis 75014 Paris

Rapport Moral 2020

Cher(e)s adhérent(e)s,

Préambule

Le rapport moral 2019 nous alertait sur la situation épidémique et ses conséquences sur l'année 2020. Nos Cassandre ne s'étaient malheureusement pas trompées, notre Association a dû traverser cette crise sans précédent et, logée à la même enseigne que tout le monde, elle a dû s'adapter et trouver des solutions dans un environnement plus qu'incertain. Vous lirez dans les prochaines lignes les grandes orientations qui ont été prises dans ce contexte, ainsi que le relevé et résultat des actions menées. Au nom de tout le CA, nous voudrions souligner l'admiration qu'a suscité la résilience de toute l'équipe salariée qui, loin d'être effrayée par la situation, a démontré ses capacités d'adaptation et sa motivation sans faille – nous ne pourrions jamais autant les remercier d'avoir assuré la continuité des actions, trouvé les ressources nécessaires pour y répondre, tout en continuant de se projeter dans l'avenir. Ces remerciements vont également aux bénévoles, aux adhérents, aux lecteurs et à tous nos partenaires – Votre engagement à l'intérieur ou aux côtés de l'association a été significatif et décisif. À l'heure où nous écrivons ces lignes la situation s'améliore lentement faisant espérer un retour à la « normale » dans les prochains mois. Mais de quelle normalité parlons-nous ? Nous le savons désormais, nous ne retrouverons jamais le monde d'avant. Mais le souhaitons-nous vraiment ? Les enjeux actuels ou qui nous attendent sont nombreux (crise de la biodiversité, crise climatique...) et le monde d'avant nous offrait peu de solutions pour les résoudre. Alors positionnons-nous d'ores et déjà dans le monde d'après, soyons acteurs des changements à venir, jouons notre rôle d'éducation populaire sur ces sujets – les besoins sont immenses, nos savoir-faire tout aussi grands. Il est temps de se mobiliser autrement !

Structuration de l'association : COSAFA et AFA2025

Fidèles aux engagements que nous avons pris, nous poursuivons les orientations stratégiques et les déclinons de manière opérationnelle. Nous avons ainsi :

- Renforcer le pôle animation en développant notamment les sciences participatives, bénéficiant également d'un fonds d'aide FONGEP. Ainsi, nous avons pu recruter un poste supplémentaire pleinement dédié au suivi et développement de ces actions. D'autre part, soucieux de l'équilibre entre la rédaction et l'animation, nous avons positionné un permanent (mi-temps rédaction, mi-temps animation) sur ces mêmes sujets, assurant ainsi la transition entre ces deux entités

- Éric Piednoël a unanimement été désigné Directeur général de l'association, assurant ainsi la continuité dans le programme d'action. Alain Cirou occupe désormais le poste de directeur de la rédaction. Au sein de la rédaction, là aussi la continuité d'action a primé, assurant de fait une stabilité de nos organes de gouvernance.
- Nous poursuivons également le travail pour développer les nouvelles actions événementielles – même si le COVID a freiné brutalement certaines d'entre-elles (report des RCE, annulation d'une grande partie des voyages...), l'équipe continue de se mobiliser sur le segment des « briques », laissant présager de grandes opérations qui verront le jour en 2021 (Montrouge, Villeurbanne capitale française de la Culture...)
- Concernant la situation de vente du magazine papier, là encore la structuration et les moyens alloués au numérique ont permis de développer le nombre d'abonnés (+ 1 442) et de stabiliser la vente en kiosques (6 bimestriels et 3 HS). Parmi ces opérations ciblées, on notera l'amélioration notamment de liseuse, d'un système Paywall plus performatif, de nouveaux partenariats (notamment avec des youtubeurs) permettant de soutenir le titre. Quelques chiffres à retenir démontrant l'intérêt de nos investissements dans le numérique : nombre de fréquentation totale du site web AFA : 376 000 internautes pour 1,5 million de pages vues. Sur Cieletespace.fr : 1.2 million d'internautes pour 3 millions de pages vues. 55 250 personnes ont consulté le programme de veillées numériques proposées par l'AFA lors des nuits des étoiles.
- Enfin, cette structuration s'accompagne par la recherche de nouvelles aides, un travail nécessitant du temps (veille, adéquation au projet, développement d'idées, rédaction des projets...). En plus des aides dites traditionnelles (Etat, collectivités...), l'équipe a su faire bénéficier à l'association de nouvelles aides : fonds FONGEP, AMI Culture (+35 K€), ... D'autres dossiers sont en cours et auront, nous l'espérons, une traduction en 2021 (ANR Recherche...).
- Cosafa : les réunions COSAFA s'organisent de manière périodique, cette ouverture à d'autres personnalités favorise l'ouverture et l'identification à de nouveaux réseaux. Le COSAFA devient donc un organe de prospection fort utile, facilitant les prises de contact et les projections sur des projets structurants. De manière concrète, un des HS a pu être pensé, édité et mis en vente grâce à la donation de JL. Puget.

Bilan des actions face public

Malgré le contexte peu favorable, l'équipe animation s'est fortement mobilisée durant les périodes ouvertes aux activités, tout en respectant les protocoles sanitaires imposés.

Quelques chiffres à retenir :

- 280 enfants ont été accueillis durant la 2^e édition de notre journée spéciale « C'est interdit aux plus de 15 ans » à Paris et près d'un millier d'autres dans les ateliers 2S2C organisés par Montrouge de juin à juillet.
- 139 personnes ont participé à l'un des 4 cycles de cours en ligne, plus de 12 362 internautes ont consulté la page des cours théoriques gratuits mis en ligne lors du 1^{er} confinement ($\simeq$ 5% ont dû y assister).
- 124 stagiaires ont été accueillis par l'AFA pour 16 stages organisés (jauges plus restreintes) contre en 2019 : 149 stagiaires 1^e étoile pour 15 stages organisés et 1 stage 2^e étoile pour 14 stagiaires
- Nous avons dû respecter les protocoles sanitaires et réduire les effectifs du **festival des 2 infinis** : 142 personnes ont participé à l'une des 15 randonnées de découverte du

patrimoine astronomique, et 17 643 dont 900 en direct ont assisté aux deux conférences qui ont pu être réalisées en ligne.

- 8 000 Franciliens ont répondu présents sur les 20 soirées, dont 18 dans les Parcs de Paris pour **Paris sous les étoiles**.

Bilan de la coordination des acteurs nationaux

L'AFA anime le réseau des acteurs de territoire, elle est force de proposition de nouvelles actions – jouant son rôle national d'impulseur d'idées et de projets – 2020 reste, malgré le contexte, une année où le réseau a su répondre présent aux différentes initiatives proposées. L'AFA initie donc mais accompagne et forme aussi, corollaires essentiels pour s'assurer de la qualité des actions menées et de leur pérennité.

À retenir :

- Notre réseau a délivré sur 25 départements 1 248 Petites Ourses (certification sanctionnant une pratique de l'observation astronomique pour des jeunes de 8 à 13 ans) au cours de 98 actions, et ce malgré la pandémie. 10 903 enfants ont également pu suivre des sensibilisations à l'astronomie (ateliers en journée ou demi-journée). 84 personnes ont été agréées animateurs Petites Ourses au cours de 14 sessions, un séminaire de cadres a permis d'échanger et d'habiliter 18 nouveaux référents territoriaux. Un nouveau carnet de bord enfant a été édité.
- Les Écoles d'astronomie ou Stations de nuit ont mis en place 185 actions d'initiation à destination de 960 personnes dont 659 débutants.
- 46 photographes ont participé aux **rencontres nationales des photographes du ciel de Carcans**.
- 7 semaines d'interventions dans 5 VTF seulement ont été conduites (soit $\simeq$ 1400 personnes touchées). 298 éducateurs ont téléchargé les ressources Apollo dans le cadre de la semaine de la presse et des médias sur les 1 000 inscrits
- 62 543 personnes ont participé aux 410 manifestations **Nuits des étoiles** organisées en août 2020 encadrées par 1 694 animateurs.

Perspectives futures

Le bilan général du point de vue financier est forcément négatif, il n'en serait être autrement dans ces circonstances. Malgré tout, l'atterrissage final est maîtrisé et acceptable. Rappelons que les efforts consentis (maintien de la RH, maintien des salaires, rationalisation et limitation des dépenses...) ont permis d'une part de conserver nos effectifs et de plus de garder une belle énergie et un dynamisme dont nous aurons besoin dans les mois à venir, et d'autre part de maintenir un programme d'activité dont les résultats sont très satisfaisants. Espérons que cette crise est désormais derrière nous et que nous pourrons développer les actions que nous avons planifiées et que nous voudrions mettre en place. Aussi fragile soit la situation, nous savons désormais que l'équipe en place est solide et qu'elle saura faire face. Réjouissons-nous de cette perspective au regard d'autres situations parmi les acteurs économiques qui nous entourent. Cette crise doit être un catalyseur, nous aurons beaucoup appris d'elle, elle aura malgré tout ouvert de nouvelles perspectives, de nouvelles pratiques qu'il convient désormais de consolider et de développer.

Simon Meyer, Secrétaire général



Association
française
d'astronomie

Assemblée Générale Ordinaire 2020 - Le 19 juin 2021

FIAP Jean Monnet

30 rue Cabanis 75014 Paris

Rapport financier de l'année 2020

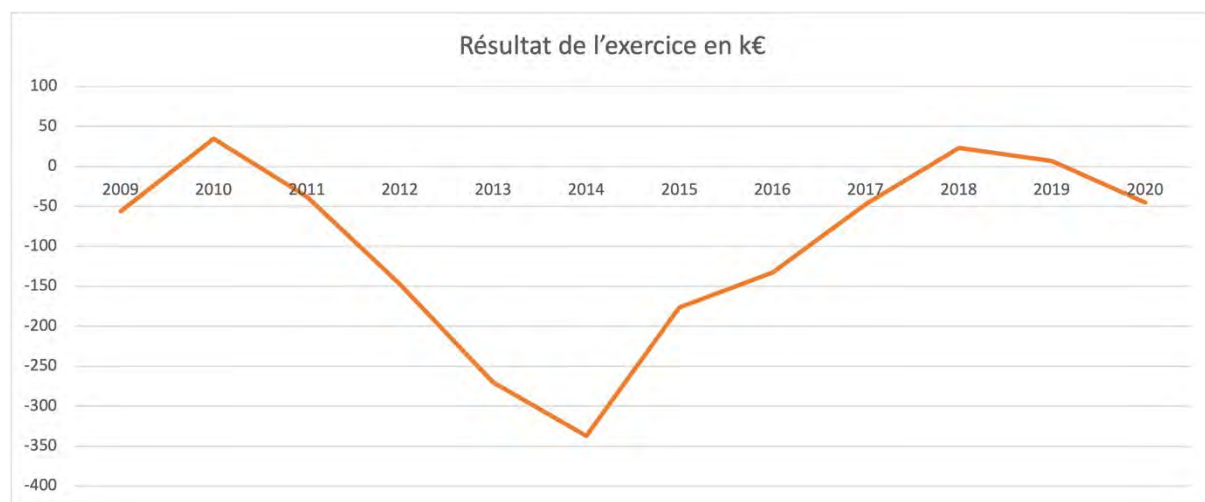
En vue de l'assemblée générale de l'AFA du 19 juin 2021

Le compte de résultat pour l'exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 a été établi par Monsieur Éric Payet Expert-comptable du cabinet ALTHO dans le cadre de sa mission de présentation des comptes annuels de l'Association Française d'Astronomie.

L'exercice 2020 présente un résultat déficitaire de 45 316 euros. Le résultat d'exploitation 2020 est, en ce qui le concerne, négatif de 36 083 euros. Comme à chacune de nos Assemblées générales le tableau ci-dessous rappelle et met en perspective les résultats d'exploitation et les résultats des exercices sur les dernières années.

Année	Exploitation	Exercice
2018	+ 31 565	+ 23 270
2019	-55 206	+ 6 927
2020	-36 083	- 45 316

Le résultat d'exploitation – qui traduit l'activité de l'AFA – démontre les efforts menés et l'impact de la crise. Il est à noter que le résultat d'exploitation est négatif, mais pas d'une manière aussi dramatique que l'on aurait pu l'imaginer dans un tel contexte.



Les principaux impacts de la crise ont été visibles aussi bien dans les recettes que dans les dépenses :

- Faible variation de la masse salariale, un salarié ayant été en arrêt maladie « garde d'enfants » et une salariée au chômage technique (partiel) pendant le premier confinement

- Les rencontres du Ciel et de l'Espace ont dû être reportées à plusieurs reprises et devraient finalement avoir lieu en novembre 2021
- La grande majorité des voyages a dû être annulée (-94 % en valeur). La marge sur les voyages étant faible, l'impact sur le résultat final est de l'ordre de 40 K€
- De même, certaines formations ont été annulées
- Les ventes en kiosques ont progressé, avec un numéro supplémentaire « Les essentiels », mais avec une moindre exposition du fait de la fermeture de plusieurs points de vente (Relais H) : +4,65 % en valeur
- En même temps, sans lien avec la crise Covid, un basculement de Presstalis vers les MLP a été effectué et il nous reste à percevoir environ 73 K€ de la part de Presstalis (comptabilisés en créance douteuse)

L'impact a été conséquent avec une perte de CA prévue de 582 K€ mais le chiffre d'affaires global, lui, n'a chuté que de 10 %.

Dès le mois d'avril de nombreuses actions ont été déclenchées par le bureau : augmentation de la valeur faciale de la revue, augmentation de la valeur des abonnements, hausse du tarif d'adhésion (votée par la précédente Assemblée Générale). Ces actions, comme le soutien sans faille de nos abonnés, de nos adhérents et sympathisants ont, parmi d'autres, contribué à limiter l'impact de la crise. L'implication de l'équipe salariée, à tous les niveaux et malgré les conditions difficiles, a permis de mener à bien toutes nos tâches, qu'ils en soient tous ici grandement remerciés.

Le résultat de l'exercice prend en compte les produits financiers de notre « dette aux abonnés ». Ces produits financiers pour 2020 s'élèvent à 1 680 euros (en baisse de 50 % par rapport à 2019). Les charges financières restent globalement stables.

La progression des ventes de la revue Ciel & Espace (+4,65 % en valeur), remarquable dans un contexte général fortement baissier, est en partie liée à l'édition d'un numéro supplémentaire « Les Essentiels », à l'augmentation du prix de vente, et au bon maintien en volume dans les kiosques. Les abonnements ont également progressé de 84 467 € par rapport à 2019 (+1300 abonnés papier et numérique supplémentaires).

Les recettes issues des annonceurs se montent à 66 434 € en 2020 (en augmentation par rapport à 2019) avec une diversification des supports (podcasts, revue...). Pour mémoire, en 2015 elles étaient deux fois supérieures.

À noter un apport en don de J.-L. Puget de 30 000 € à la mise en place du numéro Cosmologie et une augmentation sensible des donateurs.

Les achats de marchandises sont en forte augmentation (+80 k€) en corrélation avec l'augmentation des recettes de la boutique et aux recettes des ventes privées.

Les produits de l'activité « voyages » s'élèvent à 33 270 euros en forte baisse (94 %) par rapport à 2019, il s'agit de l'impact direct des restrictions de déplacement à l'étranger.

Les subventions sont stables à l'exception de celle de Région Ile-de-France qui baisse chaque année. Une subvention du ministère de la Culture versée en septembre 2020 liée au projet « débusquer les infox » est affectée en produits constatés d'avance puisque l'action sera principalement conduite en 2021.

La variation des charges de personnel s'explique essentiellement par le départ en retraite de notre directeur général et ses conséquences.

Les charges externes ont fortement évolué, presque 500 000 € de baisse, il s'agit essentiellement du report direct de l'annulation des voyages et de la baisse importante des déplacements liés aux activités (reportages, ...), ainsi qu'une forte baisse des charges d'entretien liées au télétravail.

Les adhésions ont progressé (+27 % par rapport à 2019) tant en valeur qu'en nombre après deux années d'augmentation ce qui montre le constant attachement du public vis-à-vis de notre association et de ses valeurs.

À nouveau, merci à toutes et tous pour votre implication dans la poursuite et la réussite de notre objet social.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire au report à nouveau et ainsi de porter les fonds propres de l'AFA qui s'établiraient, au 31 décembre 2020, à 846 219.17 euros. Pour mémoire au 31 décembre 2019, ils s'élevaient à 891 535 euros.

Le Trésorier de l'AFA, Patrick BURY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bury', enclosed within a rectangular border.



COMPTE DE RÉSULTAT 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES	Secteur revue		Secteur activité		Structure
	achats	19 858	88 995		108 853
	Variation stock	600			600
	Eau électricité	4 450	1 104	769	
	Fournitures administratives	1 984	492	343	
	Consommables photogravure	1 414			
	Petit matériel	778	1 872	611	
	Animations		22 750		
	Imprimerie	313 641	12 386		
	Photogravure		47		
	Maquette	4 139	645		
	Photo (Gallery Astro)		20 373		
	Droits d'auteurs	30 864	4 696		
	Location Machine à affranchir	1 496	371	259	
	Loyer	19 260	4 780	3 329	
	Locations salles/Matériel		1 894		
	Entretien	7 816	1 940	1 351	
	Maintenance	3 705	919	640	
	Assurances	3 202	795	553	
	Études internet	11 353	2 817	1 963	
	Documentation	518		49	
	Conférences, séminaires				
	Commissions	457 155	214	149	
	Honoraires	52 015	13 583	7 093	
	Publicité	107	3		
	Cadeaux+Prix du Livre	3 199		30	
	Port	372	3 120		
	Voyages		24 750		
	Reportages	7 354			
	Déplacements	2 103	3 424		
	Réceptions	1 166	941	521	
	Affranchissements	10 378	2 576	1 794	
	Routage	168 387	1 802		
	Téléphone	2 428	603	420	
	Internet	4 790	1 189	828	
	Cotisations	3 235	2 765		
					1 270 862
	Impôts (taxe prof.,apprent...)	13 780	3 420	2 382	19 582
	Salaires - indemnités - Ch.Sociales	695 458	172 591	120 226	988 275
	Charges gestion courante			439	439
	Dotations, amortissements	16 691	2 996	23 111	42 798
	prov. Créances douteuses			73 328	73 328
	Répartition Charges Structure				-
	créances irrécouvrable			-	
	Total charges Exploitation	1 863 693	400 854	240 189	2 504 736
	Total produits Exploitation	1 943 207	513 703	11 742	2 468 653
	Résultat d'Exploitation	79 514	112 849	- 228 446	- 36 083
	Frais banque	8 307	2 062	1 436	
	Bon Achats	-			
	Total charges Financières	8 307	2 062	1 436	11 805
	Total produits Financier	16	-	1 680	1 696
	Résultat Financier	- 8 291	- 2 062	244	- 10 108
	Charges/Pertes exception.	-	-	-	-
	Total charges Exceptionnelles	-	-	-	-
	Total produits Exceptionnels	-	-	875	875
	Résultat Exceptionnel	-	-	875	875
	Total charges	1 872 000	402 916	241 625	2 516 541
	Total produits	1 943 223	513 703	14 298	2 471 225
	Résultat				- 45 316



COMPTE DE RÉSULTAT 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS		Secteur revue	Secteur activité	Structure	
	Ventes	1 878 825	140 732		
	Commissions, droits, Pub	64 382	9 962		
	Subventions		178 424		
	Voyages		33 271		
	Sponsoring		10 000		
	Adhésions		43 286		
	Droits d'entrée				
	Dons		40 563		
	Rencontres				
	Animations		92 464		
	Reprise s/prov.+ch.transfert	-	35 000	2 404	
	Produits gestion courante		-	9 338	
	EXPLOITATION	1 943 207	513 703	11 742	2 468 653
	Escomptes obtenus	16	-	-	
	Produits titres	-	-	1 680	
	Produits nets/cessions VMP	-	-	-	
	FINANCIER	16	-	1 680	1 696
	Produits exceptionnels			875	
	Reprise sur provisions	-		-	
	EXCEPTIONNEL	-	-	875	875
	Total des produits	1 943 223	513 703	14 298	2 471 225

BILAN au 31/12/2020

bilan	ACTIF			PASSIF	
		Brut	Net		
	Immobilisations	870 147		Patrimoine intégré	891 535
	Amortissements	-800 728	69 418		
				Résultat	-45 316
	Stock	12 811			
	Dépréciation	0	12 811	Provisions	
	Stock Produits Finis	0			
	Dépréciation	0	0		
	Créances clients	395 341		Fournisseurs	48 910
	dépréciation	-95 909	299 432		
				Dettes fiscales et sociales	279 004
	Autres créances	85 416	85 416	Autres dettes	32 970
	Disponibilités	1 707 759	1 707 759	Produits constatés en avance	979 214
	Charges constatées en avance	11 481	11 481		
			2 186 317		2 186 317

Le Président, O. Las Vergnas

le 11/06/2021

Le trésorier Patrick Bury

EAL - EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Membre de la Compagnie régionale de Paris

16, rue Amelot 75011 PARIS - Tél : 01 44 59 23 35 - Fax : 01 44 59 23 25

Association Française d'Astronomie

17 rue Emile Deutsch de la Meurthe

75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

EAL - EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Membre de la Compagnie régionale de Paris

16, rue Amelot 75011 PARIS - Tél : 01 44 59 23 35 - Fax : 01 44 59 23 25

Association Française d'Astronomie
17 rue Emile Deutsch de la Meurthe
75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française d'Astronomie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

2

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 14 juin 2021



EAL - EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Olivier LAFARGE
Commissaire aux comptes

EAL - EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Membre de la Compagnie régionale de Paris

16, rue Amelot 75011 PARIS - Tél : 01 44 59 23 35 - Fax : 01 44 59 23 25

Association Française d'Astronomie

17 rue Emile Deutsch de la Meurthe

75014 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Paris, le 14 juin 2021

EAL - EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Olivier LAFARGE
Commissaire aux comptes